

## **Compte-rendu du conseil d'école du 17 novembre 2023**

Présentes : Mme Brotonne, Mme Halberstadt, Mme Wongermez, Mme Lacote ;

Mme Di Bernardo, Mme Duclos ;

Mme Delcroix, Mme Picque, Mme Truchet, Mme Loïal ;

Excusées : Mme Leclercq (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Porebski, Mme Virolle.

### **1) Le conseil d'école :**

Le Conseil d'Ecole est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et doit durer 2 heures.

Le Conseil d'école n'a ni vocation ni compétence à émettre un avis et à prendre position sur les choix politiques nationaux ou locaux, à contester des décisions réglementaires, réformes, aménagements nationaux, départementaux ou municipaux.

Les cas particuliers et les remises en causes personnelles ne peuvent être abordés.

Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

Si ces règles ne sont pas respectées, le conseil peut être interrompu par la directrice de l'école qui préside la séance et veille à l'équilibre des temps de parole.

Pour cette raison, la demande de parole est sollicitée et elle est attribuée par la présidente.

Les 3 représentants suppléants peuvent assister au conseil d'école mais ils n'ont pas le droit de parler si les 3 représentants titulaires sont présents.

Mme Brotonne établit l'ordre du jour du conseil à partir des questions proposées par la mairie, les représentants des parents d'élèves et l'équipe enseignante.

Si une question ne relève pas du conseil d'école, les parents qui ont posé cette question peuvent prendre rendez-vous avec l'enseignante (ou les enseignantes) concernée(s) ou la mairie pour aborder ce point (ou être remplacés par des représentants si les parents souhaitent rester anonymes).

Puis, elle le transmet au plus tard 8 jours avant la réunion aux différents membres.

Il est obligatoire de respecter l'ordre du jour : on ne parle pas de ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Le compte-rendu devra être transmis au plus tard 15 jours après le conseil d'école et après validation par tous les membres.

Le Conseil d'Ecole :

1°) Vote le règlement intérieur de l'école ;

2°) Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3°) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République;

4°) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5°) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6°) Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles (prévu par l'article L. 216-1 modifié par LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 30 )

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;

7°) Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, (article L. 212-15)

8°) Reçoit une information sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées

## 2) Effectifs 2023 / 2024 :

L'école accueille cette année 51 élèves dont 10 élèves extérieurs à La Falaise.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- Mme WONGERMEZ : 6 PS / 8 MS / 6 GS : 20 élèves
- Mme HALBERSTADT : 10 CP / 4 CE1 : 14 élèves
- Mme BROTONNE : 12 CE2 / 5 CM2 : 17 élèves

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves et à leur famille.

## 3) Les élections des représentants des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 par correspondance.

Nous remercions les parents qui ont été nombreux à voter : le taux de participation est de 78,95 %.

Sur les 76 parents inscrits, il y a eu 60 votants : 59 suffrages exprimés et 1 bulletin nul.

Nous félicitons les 6 nouvelles représentantes et rappelons qu'elles comptent sur le soutien et la participation de tous.

Vous pouvez les joindre par mail : [parentsdeleves.lafalaise@gmail.com](mailto:parentsdeleves.lafalaise@gmail.com) et consulter le site : <https://parentsdelevesdelafalaise.fr>

Nous voudrions également remercier à nouveau les représentants des parents d'élèves de l'année dernière pour leur soutien tout au long de l'année.

## 4) Vote du règlement intérieur de l'école et point sécurité :

Le nouveau règlement de l'école a été rédigé conformément au règlement type départemental de l'Education Nationale. Il est présenté puis voté. Il sera collé dans le cahier de liaison. Les parents (et les élèves) devront le lire, le signer et le respecter.

Ce qui évolue :

- Le vernis à ongle et les tatouages ne sont plus interdits
- Un paragraphe sur le programme PHARe (lutte contre le harcèlement) a été ajouté
- Les horaires des récréations ont été ajoutés
- En cas de retard / panne de réveil, pour ne pas perturber les classes (inclus l'éducation physique et sportive le matin), une fois le portail/portillon fermé, les enfants devront être déposés lors de la récréation de sa classe
- En cas de retard à la sortie scolaire, il faut impérativement prévenir l'école par téléphone.

Nous vous rappelons que :

- toute absence doit être justifiée (« pour raisons personnelles » n'est pas une justification) et par écrit dès le retour de l'enfant.
- les mots transmis via le cahier de liaison, les évaluations et les cahiers/classeurs (selon les enseignantes) doivent être signés si possible par les 2 parents (et au stylo bleu ou noir).

*Nous vous rappelons comme chaque année les dispositions relatives à la sortie des élèves à 11h30 et à 16h30 : (circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014)*

### a) Dispositions particulières à l'école maternelle (de la PS à la GS) :

*Les élèves sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la ou les personnes responsables légales ou par toute personne nommément désignée par elles par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.*

### b) Dispositions particulières à l'école élémentaire (du CP au CM2) :

*À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.*

**Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.**

Question : un élève peut aujourd'hui sortir seul de l'école à partir de 6 ans. Est-il possible de réhausser l'âge autorisé ?

Réponse école : Il n'est pas possible de modifier l'âge, il est établi par le règlement départemental. En revanche,

**En cas de retard pour la sortie, les parents doivent impérativement prévenir l'école et uniquement en appelant au 01 30 95 86 88.**

À 16H30 uniquement, en accord avec la mairie, si des parents ne sont pas présents à 16h30 (retard imprévu par exemple), les enfants reviennent dans la cour pour être pris en charge par le service périscolaire si les familles l'ont coché dans le dossier commun « mairie/école » de renseignements.

Remarques :

-nous vous rappelons que nous sommes toujours en plan vigipirate renforcé (fermeture du portail, limiter les rassemblements devant l'école).

-Madame Le Maire a précisé qu'il ne pourra pas y avoir la présence de la gendarmerie à chaque entrée et sortie à l'école (le village dépend de la gendarmerie de Maule). Mais s'il y a un souci, la mairie appelle la gendarmerie.

## 5) Présentation » du projet d'école 2021/2024 et des actions s'y rapportant :

Le projet d'école est élaboré pour plusieurs années par les enseignantes conformément aux programmes et aux directives de l'Inspection académique et à partir du bilan du projet précédent et conformément au projet académique 2021/2024.

Il est construit autour de 3 piliers majeurs : Apprendre, S'épanouir et Se transformer.

Sur ces trois piliers reposent 3 axes :

AXE 1 Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages

AXE 2 Des collectifs apprenants et engagés

AXE 3 Apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation

Chaque axe est décomposé autour de 3 objectifs.

Les enseignantes choisissent les actions (leur quantité et leur durée) à mettre en place pour atteindre les objectifs conformément aux instructions officielles.

### AXE 1 : Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages

#### Objectif 1 : S'épanouir dans les apprentissages

=> actions et projets relevant du français

=> actions et projets relevant des mathématiques

#### Objectif 2 : Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement

=> projets artistiques et culturels (Grande lessive et chorale)

=> projets motivants

#### Objectif 3 : Accompagner le parcours des élèves

=> projets et actions pour développer les relations école / famille (réunions, expositions, spectacle, goûter...)

### AXE 2 : Des collectifs apprenants et engagés

#### Objectif 4 : S'évaluer pour éclairer et orienter l'action

=> le carnet de suivi des apprentissages (C1) et les livrets LSU (C2,C3)

#### Objectif 5 : Stimuler l'intelligence collective, accroître et valoriser les compétences

=> formations des enseignantes

### Objectif 6 : Oser ensemble

- => plan numérique (ordinateurs, TNI, Tablettes)
- => classes innovantes (aménagements des classes, manipulation)

### AXE 3 : Apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation

#### Objectif 7 : Accélérer les succès des territoires

- => parcours santé (EPS, APQ, Projets avec l'infirmière)
- => parcours citoyen (EMC)
- + visite du monument aux morts de La Falaise le 13 novembre (CP=>CM2)
- + travail spécifique **autour du 11 novembre** et création d'une œuvre collective en arts visuels (CP/CE1)

#### Objectif 8 : Contribuer au bonheur à l'école, des lieux pour bien vivre ensemble

- => projet autour de la citoyenneté et du harcèlement (prévention, sensibilisation, ...)

#### Objectif 9 : Cultiver des lieux et des « tiers-lieux » apprenants

- => aménagement de la cour de récréation

### Nouveau projet ajouté au projet d'école depuis septembre : le projet ÉMILE : Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Etrangère

#### **Enseignement renforcé de la LV anglais en CP/CE1 par Mme Halberstadt**

La classe de CP/CE1 fait officiellement partie du Pôle linguistique du département. Les élèves bénéficient progressivement des enseignements en EMILE.

- de 1 à 4 séances hebdomadaires dans plusieurs domaines disciplinaires en plus de l'heure et demie hebdomadaire de langue vivante au programme (EPS, Musique, Mathématiques, )
- utilisation d'anglais à d'autres moments de la classe quand le contexte est suffisamment explicite pour comprendre la situation : (accueil le matin – se compter dans le rang, bonjour, appel – absents/ où se trouvent les choses en classe.../des sentiments en classe /des consignes ordinaires de classe /lors des moments de transition / en séance d'EPS : échauffement, jeux traditionnels.

#### Les principaux projets mis en place dans les classes dans le cadre du projet d'école :

##### a) Les projets en maternelle :

- blog** : publications d'articles à la fin de chaque période
- ateliers philo** (débats menés régulièrement au cours de l'année), exemples de débats menés : « pourquoi va-t-on à l'école, à quoi ça sert l'école ? » / « pourquoi on ne peut pas faire tout ce qu'on veut ? » / « qu'est ce qui rend heureux ? » / « qu'est-ce qu'un ami ? » / « Ça veut dire quoi faire confiance à quelqu'un ? » (supports utilisés : posters, albums de jeunesse, mini vidéos issues *des p'tits philosophes* des éditions Bayard)
- nombreuses lectures d'albums de jeunesse** (« je peux te faire un bisou ? », « as-tu rempli un seau aujourd'hui? », « un mensonge gros comme un éléphant »...) pour aborder différents thèmes comme par exemple la gestion des émotions, les comportements, le consentement ...
- sacs à albums** prêtés aux familles les vendredis des périodes 1, 2 et 3 (thèmes : monstres/sommeil, émotions/sentiments, contes)
- jeux de société** les vendredis (débutés en période 2 et jusqu'à la fin de l'année)
- initiation à l'**anglais**

##### b) Les projets en CP CE1 :

**Projet de classe à l'année « Les voyages et découvertes de Clément aplati »** liant Maitrise de la langue (échanges épistolaires + photos et documents sur le padlet dédié aux écoles participantes au projet) :

- apprentissage du lexique/**QLM** (se repérer dans l'espace, préparation à la géographie) : découvrir les paysages variés de différentes régions françaises (+ 2 pays étrangers : Suisse, USA)
- **EPS** en lien avec les JO 2024 de Paris (découverte de différentes disciplines, d'athlètes français, origines des JO...)
- les figurines de nos Clément sont parties dans 19 écoles un peu partout en France (et des TOM : Martinique, La Réunion, en Suisse et aux USA).
  - *échange des recettes traditionnelles, échanges autour des sports pratiqués, des JO, échange des photos des paysages de nos régions respectives*

Participation à la **Semaine du goût** – la dernière semaine avant les vacances de la Toussaint : en travaillant sur les 5 sens en général (lexique autour des aliments ; différents ateliers pour reconnaître des aliments (par leur odeur, au toucher, au goût).

### c) Les projets en CP CE1 CE2 CM2

-Les élèves du CP au CM2 ont participé à la « **Semaine d'écriture** » qui a eu lieu du 2 au 9 octobre 2023. C'est un concours du plus beau texte écrit manuellement sur le thème de « L'exploit », l'objectif étant de partager par écrit ses émotions, ses souvenirs.

-Participation à « **La semaine des mathématiques** » et aux Eurékades (3 défis mathématiques dans l'année)

-Projet initiation à la **balle ovale** en fin d'année avec l'intervention des animateurs du club de rugby d'ÉPÔNE comme l'année dernière en maternelle. Les 2 classes demanderont l'utilisation du terrain en herbe situé à côté du collège.

-Séances de natation : Les élèves des classes de CP au CM2 se rendront à partir de cette année à la piscine d'Aubergenville pour 10 séances de natation du vendredi 15 décembre au 15 mars. Il y aura 1 séance par semaine les vendredis matins. Le départ est prévu vers 9h10 et le retour vers 11h.

Nous aurons besoin des parents accompagnateurs (ils n'iront pas dans l'eau) ; au moins 1 parent par classe. Nous vous en remercions.

### d) Les projets en CE2 CM2

-Projet « **Le monde , le sport et les JO** » (Français, Géographie, Questionner l'espace, EMC).

-Projet de **correspondance avec la classe unique d'Herbeville** (projet mené par Mme Lienard qui remplace Mme Brotonne les jours de décharge de direction en lien avec le projet "Le monde, le sport et les JO". Par exemple : initiation à la danse Tahitienne (partage de la pratique, tenue, vocabulaire...)

- Projet « **tablette** » en CM : Mme le maire précise que l'arrivée des tablettes est reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### e) Projet de la PS au CM2 : projet anglais

## 6) Présentation du Programme PHARE et questions sur la prévention :

L'école fait partie du Plan de prévention NON au Harcèlement depuis l'année dernière.

Ce programme concerne depuis 2022 les écoles et les collèges et depuis 2023 les lycées.

Dans le cadre du **programme PHARE** (Prévention du **HAR**cèlement à l'**E**cole), toute situation d'intimidation avérée par l'équipe pédagogique sera prise en charge par l'équipe ressource "**Ensemble Heureux à l'Ecole**" de la circonscription. Par le biais de la **Méthode de la Préoccupation Partagée**, l'équipe ressource **EHE** sera amenée à rencontrer des élèves de l'école de manière individuelle (informations complémentaires dans le règlement intérieur de l'école).

L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte trois niveaux :

- niveau 1 – engagement
- niveau 2 – approfondissement
- niveau 3 – expertise

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1.

Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année scolaire.

Pour en savoir plus sur le programme PHARE et notamment, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/>.

Une mallette est mise à la disposition des parents par le ministère de l'éducation.

Notre école a le niveau 1 du label.

Les trois classes de l'école ont participé à la journée « NON au Harcèlement » le 9 novembre en faisant des activités ce jour là en classe. Notamment :

- Pour les PS-MS-GS-CP-CE1 : L'activité de Willie : un exercice pour cultiver l'empathie des enfants et sensibiliser au harcèlement avec une simple boule de papier.
- Pour les CE2-CM2 : Mises en situation théâtralisées basées sur la BD « Lilie est harcelée à l'école » et découverte de textes explicatifs sur le harcèlement extrait de la BD « Seule à la récré ».

De plus, comme tous les élèves du CE2 au lycée, quelques jours plus tard, les élèves de CE2 et de CM2 se sont autoévalués en classe en répondant de façon anonyme au questionnaire fourni par le ministère de l'Education Nationale pour identifier de possibles cas de harcèlement. Le résultat de cette évaluation confirme qu'il n'y a actuellement aucun cas avéré de harcèlement.

D'autres activités et actions sont prévues dans l'école durant l'année (pour travailler sur le harcèlement et sa prévention) et les élèves du CP au CM2 auront des séances d'apprentissage prévues par le programme Phare.

## 7) Présentation des évaluations nationales des acquis d'élèves en entrée au CP et au CE1 :

Mi-septembre, les élèves de CP/CE1 ont passé les évaluations nationales de début d'année.

Les résultats sont globalement satisfaisants. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant. Les élèves de CP vont passer la deuxième évaluation à mi-parcours de CP en janvier 2024.

## 8) Présentation des Stages de Réussites :

Ils durent 12h réparties sur 4 jours (lundi/mardi/mercredi/jeudi avec 3h par jour chaque matin).

Ils ont lieu la 1ère semaine des petites vacances (pas de stage à Noël) et la 1ère semaine des grandes vacances en juillet et la dernière semaine en août.

Tous les élèves du CP au CM2 peuvent être concernés à la demande des parents ou suite à la proposition des enseignantes. Il faut l'accord des parents.

Les élèves sont par petits groupes de 8 élèves maximum.

Ces activités permettent de retravailler des notions de français et de mathématiques.

Mme Halberstadt et Mme Martin ont fait le stage à la Toussaint dans notre école avec 2 groupes :

-Mme Halberstadt => 2CP 1CE1 1CE2 / Mme Martin : 5 élèves de CM2 de l'école de Mézières.

Il faut 2 enseignantes dans l'école / ça peut-être dans une autre école ou groupé avec des élèves des autres écoles si pas assez d'élèves.

Prochains stages de Réussite :

Mme Halberstadt : février

Mme Wongermez : juillet août

Mme Martin : juillet

## 9) Exercices incendie et PPMS :

-Incendie : 2 exercices dans l'année (le 1er en septembre et le 2nd 6 mois après).

-PPMS : 2 exercices dans l'année proposés par l'inspection académique (1 en novembre et 1 autre fin d'année)

## 10) La coopérative scolaire de l'école :

### **La coopérative d'école**

Elle est reliée à l'OCCE des Yvelines (association loi 1901 reconnue par l'Éducation Nationale). Elle est gérée par les 3 enseignantes (présidente, mandataire, trésorière). Les entrées et les dépenses d'argent sont réglementées et concernent surtout les besoins « école ». Les comptes de la coopérative d'école et des 3 coopératives de classe sont vérifiés chaque année fin septembre par un parent d'élèves puis envoyés à l'OCCE 78.

Elle fonctionne grâce :

- o aux contributions des parents,
- o aux ventes diverses (photo de classe, chocolats de Noël, marché de Noël, kermesse...),
- o aux subventions des associations,
- o à la subvention de la mairie ( si les enseignantes en font la demande pour des projets comme les classes découvertes).

Chaque classe a une coopérative de classe qui est gérée par l'enseignante pour les projets et les petites dépenses de la classe (avec son cahier de comptes). Elle fonctionne grâce à une somme d'argent venant de la coopérative de l'école (régie d'avance) et non grâce aux subventions des parents de la classe ( par exemple : les « 15€ » en début d'année ou les diverses ventes).

Les familles participent à la coopérative de l'école. De plus, elles sont facultatives et le nombre d'élèves varie d'une classe à l'autre et d'une année à l'autre.

Donc, en début d'année, l'équipe enseignante décide lors des conseils de coopérative scolaire du montant qui est alloué par la coopérative de l'école. Il s'agit de la même somme pour chaque classe, peu importe le nombre d'élèves de la classe. Si cette somme est insuffisante, un complément est fait en cours d'année et / ou la coopérative d'école peut prendre en charge des projets de classe. S'il reste de l'argent dans les coopératives de classe en fin d'année scolaire, il est reversé à la coopérative d'école.

En aucun cas, les coopératives de classe ou d'école ne peuvent servir à acheter des fournitures scolaires telles que cahiers, manuels, etc. (cela relève du budget municipal qui est de 40 € par élèves et chaque enseignante gère son budget).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023 : il y avait 1 671,47 euros sur le compte au lieu de 1 969,77 euros.  
Il y a un écart de 298,30 euros lié à 4 erreurs de la banque postale (90€ /15€ /81,30€ / 112€).  
Le problème est en cours de traitement.

Actuellement il y a : 1559,29 euros ( sans les 298,30 euros).  
Versement de la participation des familles à la coopérative école : 470 euros + 90 euros pour les projets de cycle 1 (70 euros pour le projet sacs à albums + 20 euros pour le projet jeux de société)  
Dépense déjà réalisée pour le projet « anglais » pour toute l'école (matériel, albums, ...) : 248 euros.

Projets envisagés pour l'école :  
- achat de petit matériel d'EPS,  
- sortie de fin d'année à l'Espace Rambouillet. Nous sommes en train d'étudier les devis et le financement de cette sortie.

Le 1<sup>er</sup> goûter des représentants des parents d'élèves a permis de récolter 114 euros. Merci à toutes et à tous pour votre participation de plus en plus importante.

### **11) Questions aménagements extérieurs :**

*Question : Peut-il y avoir des "dépose-minute" aux abords de l'école pour ordonner les entrées sorties ?*

Réponse de la mairie : il n'y aura pas de « dépose minute » de créé aux abords de l'école, il n'y a plus de place.

Pour rappel, depuis 2015, le plan vigipirate est activé. Dans ce cadre, il est interdit de stationner aux abords des écoles (le long de l'enceinte de l'école).

De plus, depuis le 13 octobre 2023, le plan vigipirate est au niveau "urgence attentat", ce niveau interdit les attroupements devant les établissements.

*Question : Peut-il y avoir un parking à vélo devant l'école ?*

Réponse de la mairie : si un parking est créé devant l'école, il sera public et pourra être utilisé par des personnes extérieures. Cela amène un risque de sécurité supplémentaire aux abords de l'école. Tout accident sera de la responsabilité de la mairie. Il n'y aura donc pas de parking à vélo créé devant l'école mais il y aura un parking à vélo créé dans l'espace de jeux prochainement créé derrière le parking proche de la mairie.

### **Pour informations :**

**-Les 2 prochains conseils d'école auront lieu :** - vendredi 15 mars 18h et vendredi 7 juin 18h

**-La fête de l'école** aura lieu le samedi 22 juin 2024 toute la journée (le matin : spectacle des élèves et remise des prix à l'école et l'après-midi : kermesse). Nous comptons sur la participation de tous.